



Claude

BODIN

un député à vos côtés

FLASH INFOS MARS 2011

Editorial Faire avancer les réformes

Avant toute chose, un grand coup de chapeau aux électeurs du Val d'Oise qui ont fait basculer dimanche le Conseil général de la gauche vers la droite.

Au-delà de la satisfaction d'être le seul département repris à la gauche, le fait d'avoir gagné les cantons de Francorville, d'Argenteuil et de Sannois est une excellente nouvelle, porteuse d'avenir pour notre vallée de Montmorency.

Plus préoccupant est le niveau d'abstention record qui a caractérisé ce scrutin cantonal. Le peu de lisibilité des enjeux y est certainement pour quelque chose, mais il faut y voir aussi le décalage croissant entre le discours de la classe politique et les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Pendant que les uns se répandent dans les médias sur la vraie/fausse candidature de DSK ou sur le pseudo front républicain, les Français s'interrogent sur leur avenir et sur celui de leurs enfants, ou, tout simplement, de la difficulté de payer leur loyer chaque mois.

A l'assemblée, à l'écart de ce brouhaha superficiel, les députés de la majorité travaillent au quotidien pour faire avancer les réformes, petites et grandes.

Car au-delà des réformes médiatiques, comme celle de la justice ou des retraites, nous sommes sollicités quotidiennement pour apporter des réponses concrètes aux difficultés que rencontrent les Français pour vivre, travailler, élever leurs enfants, circuler ou se loger.

Notre rôle en tant que représentants du peuple est de savoir être à l'écoute de ces besoins, de traiter les dossiers et de faciliter les solutions par un travail de simplification législative et réglementaire.

Voilà les questions que traitent vos députés, voilà ce dont je veux vous rendre compte.

La politique de réforme lancée par le Président Nicolas Sarkozy et le premier ministre François Fillon est nécessaire et même indispensable et j'y souscris pleinement. Mais elle ne pourra porter ses fruits que si elle est expliquée et acceptée.

Pour ma part, c'est ce que je m'attache à faire chaque mois avec ce « flash-Infos » écrit pour vous associer à notre démarche et vous informer de l'avancée du redressement de notre pays.

Je vous en souhaite une excellente lecture et je reste ouvert à toute remarque ou proposition de votre part.

Claude Bodin

Actualité

Priorité à l'emploi : Le gouvernement s'engage

Des moyens exceptionnels d'un **demi-milliard d'euros** vont être dégagés pour financer **trois priorités** :

- **L'emploi des jeunes :**

Le gouvernement souhaite porter d'ici 2015 le nombre de jeunes en alternance à 800 000, dont 600 000 apprentis, et à terme, à 1 million.

- Pour les entreprises de plus de 250 salariés, le quota de salariés en alternance sera relevé de 3% à 4% de l'effectif moyen.

- Pour soutenir les PME qui s'engagent dans l'alternance : exonération totale de charges sociales pendant six mois pour les entreprises de moins de 250 salariés.

- Augmentation de l'offre de formation en CFA.

- Pour simplifier l'alternance : assouplissement des conditions d'expérience requises pour devenir maître d'apprentissage, possibilité d'enchaîner deux contrats de professionnalisation, ouverture des possibilités du contrat pour les saisonniers et un nouveau statut d'apprenti afin d'accéder aux prestations offertes aux étudiants.

- **La lutte contre le chômage de longue durée :**

Plusieurs mesures vont s'appliquer rapidement: entretien systématique dans les trois mois par un conseiller de Pôle emploi, accompagnement spécifique vers l'entreprise et accompagnement renforcé pour les plus en difficulté.

L'Etat va financer 250 millions d'euros de contrats aidés supplémentaires sur les douze prochains mois. 15 000 contrats aidés supplémentaires du secteur non marchand sont déjà prévus pour le premier semestre 2011.

- **La sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie**

Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement proposera aux salariés victimes d'un licenciement économique un dispositif d'accompagnement unifié, plus simple et plus efficace, en concertation avec les partenaires sociaux.

« Les derniers chiffres du chômage, insuffisants certes, mais encourageants (baisse de 0,1 point au 4^e trimestre 2010, taux de chômage des moins de 25 ans en chute de 1,8 point à 22,3%). mais le mouvement de baisse doit maintenant se confirmer afin que l'année 2011 consacre une diminution durable du chômage. Le gouvernement s'y emploie avec ce train massif de mesures concrètes et à effet immédiat ».

La France souhaite mener une politique migratoire tout à la fois humaine et fidèle à notre tradition d'accueil, **mais aussi ferme** dans sa lutte déterminée contre l'immigration clandestine.

Les étrangers en situation irrégulière n'ont en effet pas vocation à rester en France.

Ce projet de loi permettra à la France non seulement de mieux répondre à la situation exceptionnelle actuelle, mais plus généralement de disposer d'outils à la fois simples et efficaces pour faire face aux difficultés quotidiennes dans la lutte contre l'immigration clandestine.

Parmi les apports essentiels de ce texte à la politique menée par le Gouvernement, je citerai tout d'abord l'allongement de la durée maximale de rétention de trente-deux à quarante-cinq jours, la limite actuelle constituant un frein à la conclusion de certains accords de réadmission.

Par ailleurs, la commission des lois de l'Assemblée nationale est revenue sur un certain nombre de dispositions supprimées par le Sénat.

Ainsi, la pénalisation des mariages gris, les conditions de délivrance d'un titre de séjour accordé à un étranger malade et l'accès à l'aide juridictionnelle devant la Cour nationale du droit d'asile sont des dispositions importantes qui ont été réintégrées dans le texte.

Enfin, la réforme du contentieux de l'éloignement est une mesure particulièrement importante.

Le projet de loi prévoit de reporter à cinq jours le délai d'intervention du juge des libertés et de la détention.

En effet, la situation actuelle entremêle les interventions de deux juges : le juge judiciaire et le juge administratif. L'instauration d'un délai de cinq jours permettra au juge administratif de statuer sur le fond concernant la mesure d'éloignement avant que le juge judiciaire ne se prononce sur la prolongation de rétention.

« Ce texte est fidèle à la politique menée par le Gouvernement et cohérent avec la réalité de notre société. Il va fournir les **outils nécessaires** à la réalisation des objectifs fixés en matière d'immigration en France et en Europe. »

Défenseur des droits : c'est voté

L'Assemblée a achevé l'examen, en deuxième lecture, des articles du projet de loi relatif au Défenseur des droits. Ce texte détermine le champ de compétence de cette nouvelle autorité indépendante appelée à assumer le rôle aujourd'hui confié au Médiateur de la République, au Défenseur des enfants, à la Commission nationale de déontologie de la sécurité et à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.

« Sur ce sujet sur lequel je me suis beaucoup engagé, j'ai été désigné orateur du groupe UMP pour exprimer la position de celui-ci lors des explications de vote qui a eu lieu mardi 8 mars par scrutin public. »

Loi contre la burka : application au 11 avril

La circulaire du 2 mars 2011 relative à la mise en œuvre la loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public a été publiée au Journal officiel, en attendant que la mesure prenne effet à partir du 11 avril prochain.

Avant cette date, le gouvernement a lancé une campagne d'information et de sensibilisation, notamment par voie d'affiches, sur le thème « **La République se vit à visage découvert** ».

Lutte contre le trafic de drogues : les chiffres clés 2010

- ⇒ Quantité de drogue saisie : plus de 60 tonnes (560 millions d'euros)
- ⇒ Interpellations : + 5,7 %.
- ⇒ Saisies d'avoirs : 40 millions d'euros de biens, soit le double de 2009.

Faire des études sur les futures lignes de transport du Grand Paris à l'horizon 2025, c'est utile et même indispensable. Mais cela n'enlève rien à l'urgence absolue d'améliorer, dès aujourd'hui, la qualité du service.

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a demandé au président de la SNCF d'engager son entreprise dans une profonde démarche d'amélioration de la qualité de service aux usagers.

En effet, les Franciliens ont subi en 2010 une détérioration sans précédent de la qualité de service. Les RER et les trains de banlieue ont enregistré une aggravation des retards sur toutes les lignes.

Dans le cadre de la renégociation du contrat liant le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) à la SNCF, il est urgent d'engager une refonte complète du système bonus-malus en plaçant la régularité des trains au cœur du dispositif, afin de répondre aux attentes des usagers.

Il est nécessaire également d'orienter la négociation vers l'harmonisation des règles du service minimum en cas de grève. Le service minimum doit ainsi être fixé à 50% pour la SNCF, à l'instar du niveau exigé actuellement pour la RATP, avec pour les deux opérateurs, une évaluation par ligne et non plus par sous-réseau de transport.

« Je salue la décision du ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, d'affecter **300 policiers supplémentaires au service régional de la police des transports en Ile-de-France**.

Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire de conjuguer les efforts de l'Etat et de la région en matière de sécurité dans les transports.

Cela passe par la mise en place d'un véritable pacte sécurité Etat-Région. La région doit devenir un partenaire à part entière de l'Etat, en définissant avec lui une véritable stratégie pour la région capitale et en particulier dans les transports en commun. »

Question au gouvernement :

La précarité des contractuels dans la fonction publique

A l'occasion d'une question au Gouvernement le 9 mars, Claude Bodin s'est inquiété de la précarité du statut des agents contractuels dans la fonction publique auprès de Georges Tron, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique.

« Il nous faut bien constater que, au fil du temps, s'est développée une précarité qui touche nombre de ces agents, dans les trois fonctions publiques, hospitalière, territoriale et d'État.

Cette situation mérite d'être clarifiée tant pour les employeurs que pour les contractuels, dont certains peinent à percevoir des indemnités de chômage en cas de perte d'emploi. »

Le ministre a répondu que trois pistes sont explorées par le Gouvernement et les syndicats :

- la correction de la loi de 2005, qui ne concernait que la catégorie A : malgré tout l'éventail des dispositifs, six ans plus tard, certains agents non titulaires ne sont toujours pas passés en CDI, comme le prévoyait la loi. Ils le pourront désormais.

- la possibilité à des agents non titulaires, soit en CDI, soit en CDD, d'accéder à la titularisation, mais qu'il fallait, à un plan de titularisation, préférer un examen professionnalisé ou un concours professionnalisé, qui offriront cette option pendant une période limitée.

- la nécessité de donner un minimum de droits à des agents dont les contrats arrivent à échéance, afin qu'ils puissent toucher rapidement leurs indemnités de chômage, à partir d'une convention avec Pôle emploi, afin d'améliorer un système qui dysfonctionne.

Economies : l'Etat donne l'exemple

« Dans l'effort indispensable de réduction des déficits publics, l'Etat a le devoir de montrer l'exemple. C'est ce qu'il fait depuis 2009, avec une réduction de son train de vie de 7 milliards d'euros en deux ans. Cela passe notamment par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ce qui a permis de réduire en deux ans de 5% des effectifs de l'Etat et d'économiser 2,7 milliards, dont la moitié a été reversée aux agents, comme le Président de la République s'y était engagé. »